

Lefebvristes : ce qui est négociable et ce qui ne l'est pas pour la réconciliation avec l'Église catholique

Publié le 1 août 2016
18 minutes

Note de la rédaction de La Porte Latine :

il est bien entendu que les commentaires repris dans la presse extérieure à la FSSPX ne sont en aucun cas une quelconque adhésion à ce qui y est écrit par ailleurs.

VATICAN INSIDER

Vatican Insider, sous la plume de **Lisa Palmieri-Billig**, écrivant collectivement au nom de l'**American Jewish Committee** accrédité auprès du Saint-Siège, publie un article sur l'état des négociations en cours entre Rome et la Fraternité Saint-Pie X et sur les points négociables ou pas d'un côté comme de l'autre.

L'auteur reprend les commentaires de personnalités catholiques, juives et musulmanes - engagées dans le dialogue interreligieux - à partir des dernières déclarations de **Mgr Guido Pozzo**, secrétaire de la Commission pontificale *Ecclesia Dei*, parues dans **Christ und Welt** du 28 juillet 2016.

La Porte Latine du 1 août 2016

Article collectif de Vatican Insider

Dans une interview publiée dans le périodique de langue allemande *Christ und Welt*, en kiosque le 28 juillet, l'archevêque Guido Pozzo, secrétaire de la Commission pontificale *Ecclesia Dei* chargée par le pape François de mener les entretiens avec les traditionalistes catholiques qui ont fait scission, de la **Fraternité sacerdotale Saint-Pie X** (communément connue comme FSSPX), jette une lumière sur certaines questions clés quant aux négociations. La Fraternité n'est plus excommuniée, bien que non encore réintégrée canoniquement, et même si elle a fait quelques concessions initiales, continue à refuser certains documents importants de Vatican II. Selon le journaliste qui a mené l'interview, le compte-rendu de l'archevêque Pozzo est destiné à soulever des questions ultérieures.

Les questions les plus évidentes, mais qui n'ont jamais été posées dans cette interview et par conséquent restent sans réponse sont : « Sur quels points spécifiques le Vatican est-il disposé à accepter des compromis ? » et « Le Vatican serait-il prêt à sacrifier la nature autoritaire de certains documents de Vatican II qui, même s'ils ne sont pas des dogmes, sont devenus de précieux instruments pour le dialogue interreligieux ? ».

Il y a deux questions principales en jeu. La première est le très grand désir qu'a le pape François de l'unité pastorale à l'intérieur de l'Église et de la réconciliation des fractures de nature théologique. La seconde concerne quant à elle les importantes répercussions pour l'avenir des documents fondamentaux de Vatican II, à savoir : 1) **Nostra Aetate** - dont on a célébré l'année dernière dans le monde entier le 50 anniversaire de la publication - qui traite de la nature des relations entre l'Église catholique et les juifs, les musulmans et les autres religions non chrétiennes dans le monde et 2) **Dignitatis Humanae** - la Déclaration sur la liberté religieuse.

Concernant la première question, Pozzo affirme : « Tout ce qui favorise la rencontre et l'unité est proche du cœur du Pontife ». Quand on lui demande ce qui a changé sous le pape François dans l'at-

titude du Vatican envers la Fraternité, il répond : « De 2009 à 2012 la question principale concernait les discussions théologiques. Les difficultés de nature doctrinale rendaient difficile la reconnaissance canonique de la Confraternité. Mais nous savons que la vie n'est pas faite de la seule doctrine. Au cours des trois dernières années, le désir d'apprendre et de mieux comprendre la réalité concrète de cette Fraternité sacerdotale est allé croissant (...) alors qu'avant les rencontres se déroulaient dans une *aula magna*, disons que maintenant nous nous rencontrons dans une atmosphère plus amicale et détendue, même si les discussions sont les mêmes ».

Selon Pozzo, le rapprochement avec la FSSPX a été favorisé par l'expulsion et l'exil des extrémistes et négationnistes de l'Holocauste tel que par exemple **Richard Williamson**, l'ex « Evêque » de la FSSPX. L'excommunication de **Mgr Marcel Lefebvre** et de ses partisans (décrétée en 1988 à la suite de l'ordination de certains évêques effectuée sans l'accord du pape) fut révoquée par le pape **Benoît XVI** à la suite de la reconnaissance de la suprématie de Rome de la part du supérieur général de la Fraternité, **Mgr Bernard Fellay**, de sa part et au nom des évêques qui restent. Un autre signe de la détente dans les rapports fut l'audience privée accordée récemment par le pape François à Fellay. Pozzo a rappelé que Benoît XVI avait déclaré que l'excommunication de la Fraternité ne venait pas des argumentations de la FSSPX contre Vatican II, mais purement du fait qu'ils ne reconnaissent pas la suprématie de Rome, question qui est maintenant résolue.

Cependant, la reconnaissance canonique n'a pas encore été reconnue à la FSSPX et le motif principal est précisément leur refus continu d'accepter certains documents de Vatican II. C'est là la question principale des entretiens en cours, et c'est aussi le sujet principal débattu dans l'interview en langue allemande avec l'envoyé du Vatican pour la médiation avec la FSSPX.

Ce qui d'emblée saute aux yeux dans le compte-rendu est l'absence totale de toute référence contextuelle aux origines historiques des documents de Vatican II, et donc des motivations pour lesquelles **Jean XXIII**, **Paul VI** et les pères conciliaires les considéraient comme importants.

Un exemple évident est l'absence totale de discussion (et de mention) sur le paragraphe 4 de *Nostra Aetate*, sur les relations de l'Eglise catholique avec le peuple juif. Une lacune encore plus importante si l'on considère l'histoire récente de l'antisémitisme théologique vraisemblablement inné de la Fraternité, déjà présent dans les années 80 et 90 du siècle dernier dans les sermons et les revues de la Fraternité, bien avant que soient enlevés certains articles incriminés sur leur site internet.

Il est important de rappeler les origines de *Nostra Aetate*, conçu au départ uniquement comme un « Document sur les Juifs ». Dans les intentions du pape Jean XXIII, c'était une façon de supprimer finalement l'endoctrinement déformé de l'accusation de « déicide » de la part de nombreuses églises et paroisses, même si cette accusation avait été déclarée fautive et absurde du point de vue historique et théologique déjà lors du Concile de Trente. La décision sur la nécessité de formuler le document fut prise par le pape **Roncagli** quand il s'aperçut, lors d'une rencontre avec **Jules Isaac** (l'historien, qui survécut à l'Holocauste, lui présenta une première rédaction de son livre, « L'enseignement du mépris ») qui montra au Pontife que cette rhétorique antisémite qui circulait en Europe avait créé un milieu favorable au développement de féroces stéréotypes antisémites, qui avaient à leur tour alimenté la haine qui rendit possible la Shoah.

Par conséquent de sérieuses questions se poseraient si la FSSPX était régularisée canoniquement avant que les discussions bilatérales quant au désaccord de la Fraternité sur la validité de ce document se concluent de façon satisfaisante.

Répondant à une question à ce propos, le **rabbin David Rosen**, directeur international de l'AJC pour les relations interreligieuses a répondu ainsi : « J'ai pleine confiance dans les déclarations du **cardinal Kurt Koch**, président du Conseil Pontifical pour la Promotion de l'Unité des Chrétiens, qui a affirmé que l'acceptation de *Nostra Aetate* en tant que document obligatoire de la part de la Société Saint-Pie X est un pas nécessaire pour que les membres de la Fraternité puissent être accueillis formellement par le Saint-Siège ; et je ne peux croire que le pape François puisse accepter moins que cela. Cependant, outre l'acceptation des enseignements du *Magisterium* sur le judaïsme et le peuple juif, j'ose espérer que le Saint-Siège insiste sur le rejet de l'antisémitisme qui a fait partie de la culture de la Société Saint-Pie X. Il n'y a pas eu que l'« Evêque » Williamson et quelques

personnes ; les sites internet de l'organisation étaient par le passé pleins de discours anti-juifs. J'ose espérer qu'il puisse y avoir une reconnaissance formelle de l'affirmation du pape François, en ligne avec celles de ses prédécesseurs, qui soutient qu'il est impossible d'être un vrai chrétien si l'on a des opinions antisémites ».

Sur ce même sujet, **le révérend Joseph Sievers** de l'Institut Biblique Pontifical et consultant de la Commission Pontificale pour les Relations religieuses avec le Judaïsme a fait le commentaire suivant : « Parmi les questions non résolues, les principales sont celles qui concernent la valeur doctrinale et l'interprétation des documents du Concile Vatican II qui traitent de l'oecuménisme, des relations interreligieuses et de la liberté religieuse. Pozzo a certainement raison quand il affirme que Vatican II doit être vu non de façon isolée, mais en connexion directe avec les autres enseignements précédents - et suivants - de l'Eglise. Et il a raison également quand il affirme que les différentes typologies de documents conciliaires ont divers degrés d'autorité. *Nostra Aetate* est une déclaration (non un décret), ce qui la place sur un degré inférieur par rapport à la constitution dogmatique *Lumen Gentium* et d'autres documents. Toutefois, les points fondamentaux de *Nostra Aetate* concernant les religions non chrétiennes furent déjà abordés dans *Lumen Gentium* 16 et ne sont donc pas purement « pastoraux ». En outre, comme l'a souvent répété le pape François, la théologie pastorale et la théologie dogmatique ne peuvent être séparées qu'à leur risque et péril ».

Pozzo a répondu ainsi à quelques questions posées par *Christ und Welt* : « Le Concile n'est pas un superdogme pastoral, mais il fait partie de la tradition complète de l'Eglise et de ses enseignements permanents ». Sur ce point, l'Archevêque explique que « tandis que la tradition de l'Eglise continue à évoluer, ce n'est jamais dans le sens de l'innovation, qui serait en conflit avec ce qui existe déjà, mais plutôt vers une compréhension plus profonde du *Depositum Fidei*, le patrimoine authentique de la foi. Tous les documents de l'Eglise doivent être interprétés en ce sens, y compris ceux du Concile. Ce postulat, avec l'engagement pour la profession de foi, la reconnaissance des sacrements et la suprématie papale forment la base de la déclaration doctrinale qui sera soumise à la Fraternité pour signature. Ce sont là les conditions qui font qu'un catholique peut être en pleine communion avec l'Eglise Catholique ».

A la question de savoir si la Fraternité ne devait plus accepter toutes les déclarations conciliaires, y compris les textes qui traitent de l'oecuménisme et du dialogue interreligieux, l'archevêque a répondu : « La Fraternité s'engage à adhérer aux doctrines définies et aux vérités catholiques qui ont été confirmées par les documents conciliaires ». Il donne comme exemple « la nature sacramentelle de l'épiscopat (...) en plus de la Suprématie du pape et du Collège des Evêques avec leur Président, comme ce fut établi dans la constitution dogmatique *Lumen Gentium* et interprété dans la *Nota Explicativa Praevia*, demandée par la plus haute autorité ».

L'obstacle réside cependant dans les documents qui traitent spécifiquement des relations de l'Eglise avec le monde non catholique qui l'entoure, et qui sont devenus les points fondamentaux du dialogue interreligieux de l'Eglise post-conciliaire.

« La Fraternité considère comme problématiques plusieurs aspects de *Nostra Aetate*, qui concernent le dialogue interreligieux ; la déclaration *Unitatis Redintegratio* sur l'Oecuménisme ; *Dignitatis Humanae*, la « Déclaration sur la liberté religieuse » ; ainsi que diverses questions qui concernent le rapport du Christianisme avec la modernité », a-t-il ajouté.

Pozzo a rappelé que les divers documents de Vatican II ont un poids doctrinal différent. « Cependant, ce ne sont pas des doctrines de foi », a-t-il précisé, « et ce ne sont pas non plus des affirmations définitives. Ce sont plutôt des suggestions, des instructions, des lignes de conduite indicatives pour la pratique pastorale. Ces aspects pastoraux peuvent être discutés pour des clarifications ultérieures après la reconnaissance canonique ».

C'est alors que le journaliste a demandé : « Le Vatican a peut-être allégé ses propres critères pour favoriser la réconciliation ? ».

L'archevêque a répondu : « Non, dans les dernières années nous avons voulu régler les points essentiels, en les séparant des questions qui pouvaient être abordées par la suite. Précédemment nous avons essayé de trouver un accord immédiat sur toutes les questions épineuses, mais malheureusement

ment cela n'avait mené à aucune succès. Alors nous nous sommes demandé : quels sont les conditions vraiment nécessaires pour être catholiques ? Et, en accord avec le Souverain Pontife, nous avons inséré les conditions que nous avons énoncées dans la Déclaration Doctrinale qui a été soumise à la Fraternité ».

Puis il a été demandé à Pozzo : « Comment le Vatican est-il arrivé à la décision que les divers documents du Concile avaient différentes valeurs dogmatiques ? ».

Sa réponse : « Ce ne fut pas notre conclusion, mais c'était déjà un donné non équivoque à l'époque du Concile. Le 16 novembre 1964 le Secrétaire général du Concile, **le Cardinal Pericle Felici**, déclara : « Ce Saint Synode ne définit comme obligatoire pour l'Eglise que ce qui est spécifiquement déclaré tel en termes de Foi et de morale ». Seuls les textes qui ont été spécifiquement déclarés obligatoires par les pères Conciliaires le sont. Ce n'est pas « le Vatican » qui l'a décidé. C'est écrit dans les Actes de Vatican II ».

Quand on lui demande ce qu'il répondrait à qui dirait que, s'il en est ainsi, la valeur et l'autorité d'un document conciliaire d'une telle importance disparaissent, l'archevêque fait remarquer que « le 18 novembre 1964, le Secrétaire pour l'Unité Chrétienne affirma que son Secrétariat n'avait aucune intention d'émettre des affirmations dogmatiques sur les religions non chrétiennes, mais seulement des normes pratiques et pastorales ».

Puis il continue : « *Nostra Aetate* ne contient pas d'obligations dogmatiques. Par conséquent, nous ne pouvons prétendre que cette Déclaration soit reçue par quiconque comme un dogme obligatoire. La Déclaration ne peut être pleinement comprise qu'à la lumière de la tradition et des enseignements permanents ».

Pozzo a fait référence à « une autre opinion très répandue, qui est opposée à la foi catholique, à savoir qu'il y aurait un parcours vers le salut indépendant du Christ et de son Eglise. Ce fut rappelé récemment par la Déclaration *Dominus Iesus* de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi. Toute interprétation de *Nostra Aetate* en ce sens est complètement dépourvue de fondement et doit être rejetée ».

A ce sujet, Sievers affirme qu'« en ce qui concerne la proposition de différents parcours vers le salut, *Nostra Aetate* déclare spécifiquement au n°2 que l'Eglise proclame, et proclamera toujours le Christ comme « la voie, la vérité, la vie » ([Jean 14:6](#)), même s'il n'est pas clair que le Christ puisse être la voie pour des personnes dont le credo est différent ou qui n'ont pas de credo. Un chapitre entier du document récent de la Commission Pontificale pour les Relations religieuses avec le Judaïsme est consacré à cette même question sous le titre « L'universalité du salut en Jésus-Christ et l'alliance jamais révoquée de Dieu avec Israël ». Je trouve encourageante les paroles attribuées à l'évêque FSSPX Fellay : « Il y a des points ambigus dans ce Concile, mais ce n'est pas à nous de les éclaircir. Nous, nous pouvons exposer le problème, mais l'autorité pour les éclaircir, cette autorité, se trouve à Rome ». Si Fellay est disposé à laisser Rome éclaircir les questions, il ne devrait pas lui être impossible, à lui et aux autres membres de la Fraternité, d'accepter les explications de *Nostra Aetate* qui se trouvent dans « Pourquoi les dons et l'appel de Dieu sont Irrévocables ([Rom 11:29](#)), Réflexions sur les rapports entre catholiques et juifs à l'occasion du 50 anniversaire de *Nostra Aetate* (n.4) », de la Commission Pontificale pour les Relations religieuses avec le Judaïsme. En dernière analyse, comme l'a indiqué Pozzo, la question principale pourrait être l'herméneutique, à savoir non de chaque affirmation particulière, mais d'une approche adaptée à l'interprétation des textes conciliaires. En cela, comme en de nombreux domaines, les grands éléments de continuité doivent être lus avec les éléments importants de nouveauté, qui doivent être reconnus en particulier dans *Nostra Aetate* », conclut Sievers.

Pour finir, à propos des paragraphes qui traitent du dialogue interreligieux avec l'Islam et les autres religions non chrétiennes contenus dans *Nostra Aetate* et que les représentants de la FSSPX trouvent problématiques, et la mise en garde de Pozzo sur un éventuel usage imprécis ou interprétation erronée de l'« [esprit d'Assise](#) » exprimé dans cette interview, **l'imam Yahya Pallavicini**, vice-président de l'*Association Coreis* en Italie et célèbre représentant international de l'Islam traditionnel « modéré », s'est exprimé ainsi : « La communauté islamique internationale suit avec attention le

développement de ce processus de rapprochement de la Fraternité Saint-Pie X vers la réintégration dans l'Église Catholique. Il s'avère délicat de trouver une cohérence sur les implications pastorales du fruit du Concile et du document *Nostra Aetate*. En effet, tandis que le pape François et l'Église catholique célèbrent avec les autorités spirituelles de nombreuses confessions religieuses la valeur prophétique de ce Concile qui a ouvert de façon providentielle le cycle historique de cinquante intenses années de dialogue interreligieux et d'oecuménisme, la Fraternité Saint-Pie X semble du moins réévaluer l'importance de ce parcours et de cette orientation pour préserver une interprétation traditionaliste qui nie de fait l'opportunité spirituelle d'un respect et d'une fraternité même avec les croyants et les créatures d'autres fois dans le Dieu Unique. Dans une période de dramatique crise internationale, quand la manipulation de la religion semble prisonnière de certains groupes fondamentalistes qui prétendent légitimer une violence « justicialiste » contre musulmans, chrétiens et juifs, nous sommes préoccupés par l'anachronisme et l'insensibilité de mouvements qui s'obstinent à vouloir imposer à la société et jusqu'à enseigner à l'Église une hiérarchie de valeurs différente de celle que prévoirait le Concile et l'obéissance aux saints et aux papes ».

Pozzo rappelle qu'il y a **600 prêtres de la FSSPX, 200 séminaristes et autres membres de la Fraternité présents dans 70 pays avec 750 églises** où ils célèbrent la messe, et que « nous ne pouvons fermer les yeux face à une réalité si significative ». Les concessions qui devront être faites pour pouvoir légitimer ces réalités peuvent sembler minuscules en comparaison avec l'énorme monde catholique qui nous entoure, qui les relègue dans une sphère d'influence relativement mineure. Mais rien n'arrive en ce monde sans conséquences. Les concessions trouvent le moyen de se répandre, d'une personne à l'autre, et pourraient facilement porter atteinte à la résistance déjà fragile aux pressions pour le retour aux anciens préjugés contre les façons de célébrer son propre credo en dehors de la foi chrétienne, qui pourraient se changer en une conviction belliqueuse de posséder l'unique véritable voie vers Dieu, avec par conséquent du mépris pour tous les autres.

Ce serait un pas de plus vers le dénigrement et la délégitimisation de l'ardent désir de Jean XXIII d'un « aggiornamento » de l'Église catholique, et, en même temps, vers la réapparition de stéréotypes antisémites pseudo-religieux qui pendant trop de siècles ont causé d'immenses souffrances, et ont mené finalement aux persécutions diaboliques et aux génocides du XXème siècle.

Le silence du pape François pendant sa visite à Auschwitz, profondément significatif, est assourdissant.

Lisa Palmieri-Billig, écrivant collectivement au nom de l'American Jewish Committee

Sources : Vatican Insider/Traduction de **Marie Perrin** pour La Porte Latine du 1 août 2016

Notes de bas de page

1. Lire aussi : **Mgr Pozzo : le dialogue avec la Fraternité Saint-Pie X se poursuit** du 1 juillet 2016[↔]
2. **Lumen Gentium 16** - première partie : « Enfin, pour ceux qui n'ont pas encore reçu l'Évangile, sous des formes diverses, eux aussi sont ordonnés au Peuple de Dieu et, en premier lieu, ce peuple qui reçut les alliances et les promesses, et dont le Christ est issu selon la chair (cf. **Rm 9, 4-5**), peuple très aimé du point de vue de l'élection, à cause des Pères, car Dieu ne regrette rien de ses dons ni de son appel (cf. **Rm 11, 28-29**). Mais le dessein de salut enveloppe également ceux qui reconnaissent le Créateur, en tout premier lieu les musulmans qui, professant avoir la foi d'Abraham, adorent avec nous le Dieu unique, miséricordieux, futur juge des hommes au dernier jour. Et même des autres, qui cherchent encore dans les ombres et sous des images un Dieu qu'ils ignorent, de ceux-là mêmes Dieu n'est pas loin, puisque c'est lui qui donne à tous vie, souffle et toutes choses (cf. **Ac 17, 25-28**), et puisqu'il veut, comme Sauveur, amener tous les hommes au salut (cf. **1 Tm 2, 4**). En effet, ceux qui, sans qu'il y ait de leur faute, ignorent l'Évangile du Christ et son Église, mais cherchent pourtant Dieu d'un cœur sincère et s'efforcent, sous l'influence de sa grâce, d'agir de façon à accomplir sa volonté telle que leur conscience la leur révèle et la leur dicte, eux aussi peuvent arriver au salut éternel ». [↔]